

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 JANVIER 2011 A SOMMELONNE

Présents : Mesdames Yolande STOCKER, Karine MARCHAND, Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Francis THIRION, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Claude ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Frédéric BASTIEN, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR.

Absents : Madame CHALOPPE (*suppléée*), Messieurs DUPONT, ARMANINI J-N, INTINS, LEROUX (*supplés*), PIERRE, CAMONIN (*non supplés*), CHALONS, GRANDPIERRE (*non supplés*)

Assistaient : Messieurs GAUNY, COUSIN, PIERROT, VIARD, BERARD.

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de SOMMELONNE d'accueillir les membres du Conseil Communautaire et ouvre la séance.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :

La commission en charge de ce dossier s'est réunie le 9 Décembre dernier et propose un programme de formation BAFA et BAFD aux élus ainsi que les différents projets d'accueil des adolescents pour l'année 2011. Chacun des délégués reçoit le condensé des propositions.

☞ **Formations BAFA/BAFD**

L'avis est de continuer l'organisation des stages de formation BAFA sur notre territoire car après quelques années d'animation, les jeunes ont d'autres intérêts et il faut penser à assurer régulièrement leur remplacement.

L'organisation de deux stages est prévue cette année :

- BAFA Base : 14 à 18 stagiaires, en demi-pension au mois d'Avril

- BAFA Perfectionnement : 14 à 18 stagiaires, en pension au mois de Mars

La participation demandée à chacun serait de 75.00 €.

Parmi les détenteurs du BAFA ayant le potentiel pour diriger un centre, il est envisagé de former 3 personnes par an au BAFD.

☞ **Formation continue**

Il est proposé d'organiser des journées de formation (*en auto-formation de groupe*) à l'attention de tous les animateurs et directeurs du territoire de notre CODECOM de façon à échanger, découvrir et apprendre à animer des activités nouvelles et créer une dynamique.

☞ Accueil durant les vacances de Printemps

Deux sites d'accueil envisagés : ANCERVILLE et HAIRONVILLE.

Dates : du 2 au 6 Mai 2011 – Inscription à la semaine

Capacité d'accueil : 26 ados/jour/site

Activités proposées : théâtre, photographie et arts plastiques

Tarif : 10.00 €/jour/ado (*demi-pension*)

Les jeunes devront se rendre sur site par leur propre moyen, il n'y aura pas de convoyage.

☞ Super Eté

Sites d'accueil inchangés : ANCERVILLE, COUSANCES, LISLE

Dates : 4 semaines en Juillet – Jeunes de 12 à 16 ans

Inscriptions à la semaine – 10.00 €/jour (*demi-pension*)

Afin de libérer des places dans les 3 centres d'accueil et offrir d'autres activités, des mini-camps sont envisagés :

- Voile (*au Der*) – Capacité : 2 x 24 jeunes de 13 à 16 ans

- Equitation (*écuries de Jeand'Heurs*) – Capacité : 14 jeunes de 12 à 16 ans

Ces séjours se dérouleraient en internat, au tarif de 17.50 €/jour.

En parallèle, un partenariat est proposé avec le collège Emilie Carles qui met en place le dispositif "école ouverte" durant une semaine. Les intervenants sont des professeurs du collège et des personnes extérieures. Afin de ne pas créer de concurrence et de satisfaire tout le monde, le fonctionnement pourrait se faire de la façon suivante : une demi-journée au collège et une demi-journée à Super Eté (*repas compris*).

☞ Chantier de jeunes

Cette nouveauté fait son apparition et le chantier serait consacré à la rénovation de petit patrimoine communal. Quelques pistes : MONTPLONNE et NANT le PETIT (*pierres levées*), BAZINCOURT et VILLE sur SAULX (*lavoirs*). Contact a été pris avec Georges DUMENIL. (*personnalité locale jouissant d'une expérience dans le domaine de la pierre, et Président de la fondation du Patrimoine*)

Capacité d'accueil : 20 places maxi – Jeunes de 14 à 17 ans

Accueil à la journée sur 11 jours en demi-pension sous forme : ½ journée chantier + ½ journée loisir

Tarif : 13.00 €/jour

Les communes d'accueil des chantiers pourront être sollicitées pour une participation financière.

En ce qui concerne tous les accueils (*petites vacances, super été, mini-camps...*) la CODECOM doit se mettre en conformité avec le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF et proposera une tarification modulée en fonction du quotient familial.

Les tarifs proposés selon le quotient familial sont les suivants :

	0 à 525	526 à 570	571 à 614	615 à 700	701 et +
Tarif semaine (<i>déduction faite des bons CAF</i>)	30.50 €	32.00 €	34.50 €	37.00 €	50.00 €
Tarif/jour/ado	6.10 €	6.40 €	6.90 €	7.40 €	10.00 €

Une grille de salaires est proposée pour le personnel des Accueils de Loisirs :

Fonction	Salaire brut journalier
Directeur multi-sites (<i>pour + 100 jeunes</i>)	62.02 €
Directeur site	56.00 €
Directeur-Adjoint <i>seul</i>	52.00 €
Directeur-Adjoint <i>en binôme</i>	47.00 €
Animateur BAFA	40.00 €
Animateur non-qualifié	32.00 €

Toutes les grilles proposées (*tarifs des accueils et salaires du personnel*) ont été revues de façon à ce qu'elles soient en harmonie avec ce qui se pratique dans les communes concernées par les accueils de jeunes et ont été adoptées à l'unanimité.

Les fiches-actions CAF seront proposées lors de la prochaine assemblée générale.

POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :

Suite à la dernière assemblée générale, il est acté que la personne chargée de la direction des trois sites sera recrutée par la CODECOM.

Monsieur CARRE fait remarquer que le recrutement effectué trop tôt génèrera des dépenses de personnel inutiles et qu'une embauche en Septembre serait suffisante.

Le Conseil approuve et il est décidé de procéder au recrutement à compter de fin Août/début Septembre 2011, ce qui donnera de la souplesse au programme de travaux d'aménagement intérieur de la structure d'accueil d'ANCERVILLE. L'ouverture prévisible sera reculée au 1^{er} Octobre 2011.

En ce qui concerne les postes d'encadrement sur chaque site qui seront gérés par le Centre de Gestion, le Président précise qu'il faudra compter un surcoût d'environ 6 %.

Après consultation de trois architectes, la commission d'appel d'offres réunie le 19 Janvier dernier propose de confier la maîtrise d'œuvre de la structure d'ANCERVILLE à Richard ROUSSEL qui a déjà assuré cette mission lors de la construction de la structure du bâtiment.

Coût des dépenses estimées en € HT :

- achat du bâtiment.....	99 000 (<i>selon estimatif des domaines</i>)
- travaux.....	109 900
- maîtrise d'œuvre.....	11 200
- équipement des locaux.....	65 000
Total	285 100

Recettes envisagées :

- CAF 55.....	168 000 (<i>14 000 € X 12 places</i>)
- GIP.....	60 080
- Autofinancement.....	57 020
Total	285 100

La durée estimée des travaux est de 4 mois à compter de Mai 2011.

Les fiches-actions CAF seront proposées lors de la prochaine assemblée générale.

BÂTIMENT ECONOMIQUE SUR LE P.A.E. DE LA HOUPETTE :

Après consultation de trois architectes, la commission d'appel d'offres propose à l'assemblée de retenir la candidature de Monsieur Alain BELLON (SAINT-DIZIER).

Coût des dépenses estimées en € HT :

- travaux + aléas.....	535 185
- maîtrise d'œuvre.....	30 522
- études, sondages, contrôles....	9 000
- acquisition terrain.....	56 845
- prêt relais/ligne trésorerie.....	28 000
- charges sur emprunt.....	163 552

Recettes envisagées :

- DETR (<i>fusion DDR/DGE</i>)....	265 800
- GIP.....	305 304
- Autofinancement.....	252 000

La durée estimée des travaux est de 4 à 6 mois à compter d'Avril 2011.

BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM :

La formule "Base + Options" a été retenue et la commission d'appel d'offres propose d'attribuer les travaux comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
Terrassement-VRD	COLAS EST	129 544.20
Fondations-Gros œuvre	SIMCO	62 918.00
Charpente-Couverture métallique	CMDE CARDOT	51 763.00
Bardage-Panneaux sandwiches	TELEWIG	53 529.00
Menuiseries extérieures	PAQUATTE	61 841.20
Menuiseries intérieures	STEINER	14 810.00
Plâtrerie-Faux plafonds	JACQUET	27 610.60
Carrelage-Faïence	FILIPUZZI	29 745.80
Peinture	JACQUET	10 353.95
Plomberie-Sanitaire-VMC	VICHERAT	23 738.78
Chauffage-Rafraîchissement	FM2C	28 355.65
Electricité	PIERRELEC	51 454.04
		545 664.22

ATTENTION : erreur de report du maître d'œuvre sur les montants des entreprises SIMCO-CARDOT-TELEWIG sur les feuilles remises lors de l'assemblée générale.

MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES :

Les permis de construire sont déposés. Après affinage des partenariats financiers espérés et études des diverses possibilités financières, un financement approprié sera proposé lors de la prochaine assemblée générale.

Les travaux sont estimés à environ :

- 1 500 000 € HT pour la maison de santé de LISLE
- 1 350 000 € HT pour celle d'ANCERVILLE

A noter que la TVA sera probablement récupérable pour cette dernière car déclarée en zone déficitaire, ce qui n'est pas le cas sur LISLE en RIGAULT, et on se demande bien pourquoi ? Réf : ARS

Le Président souligne que le service des Domaines a été sollicité pour une évaluation des loyers à pratiquer.

PERSONNEL CODECOM :

Le recrutement sur le poste comptabilité est terminé. Sur 46 lettres de candidatures parvenues dans les délais (*4 hors délais*), 6 entretiens ont eu lieu, auxquels ont participé les VP disponibles. La personne correspondant le mieux au profil recherché a été retenue et sera embauchée à compter du 14 Février 2011 à temps complet.

Le Président propose de la rémunérer sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (*IB 297-IM 292*) et de lui octroyer l'Indemnité d'Administration et de Technicité, ainsi que des frais de déplacement.

Les membres du Conseil approuvent le choix et les conditions de recrutement à l'unanimité (*pour raison personnelle qu'il justifie, Jacky LEMAIRE ne prend pas part au vote*).

G. I. P. OBJECTIF MEUSE :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil qu'il se rend habituellement aux assemblées générales du G.I.P. à la place de Francis COLIN et que ce dernier doit lui donner pouvoir à chaque fois.

Un courrier du G.I.P. nous demande de bien vouloir régulariser la situation en nommant Jacky LEMAIRE, représentant notre CODECOM.

Les délégués n'y voyant aucune objection, la décision est actée.

ORDURES MENAGERES :

En fin de semaine dernière, Monsieur MARCHAND, trésorier par intérim, nous a fait savoir que nous devons déclarer notre futur budget annexe "Ordures ménagères" au service des impôts et qu'il serait assujéti à la TVA au même titre que les budgets des zones d'activités.

Les membres du Conseil acceptent donc que la démarche soit faite auprès du service des impôts, à compter du 1^{er} Janvier 2011 et, comme pour les autres budgets, ils optent pour le régime réel simplifié et une déclaration trimestrielle.

Décision est prise de considérer les tarifs déterminés lors de la dernière assemblée générale comme étant des tarifs TTC.

Par ailleurs, Monsieur MARCHAND doit se renseigner et nous faire part de ses propositions pour prendre des mesures dérogatoires qui nous permettraient de régler les dépenses afférentes à ce service durant le premier trimestre 2011, avant le vote des budgets.

Les membres du Conseil approuvent cette proposition et autorisent le Président à prendre la décision la mieux adaptée à notre situation.

INFORMATIONS DIVERSES :

URBAM CONSEIL a transmis une série de dossiers de demande de subvention au titre de l'O.P.A.H. dont la liste figure en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 30.

La secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

